

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
31 mai 2012
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 29 mai 2012, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires
par intérim de la Mission permanente d'observation
de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 27 mai 2012, qui vous est adressée par M. Nabil Elaraby, Secrétaire général de la Ligue des États arabes (voir annexe), conformément à l'Article 54 de la Charte des Nations Unies.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Mohamed **Elkafrawi**



**Annexe à la lettre datée du 29 mai 2012 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Chargé
d'affaires par intérim de la Mission permanente
d'observation de la Ligue des États arabes
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous écris du fait de l'escalade dangereuse des actes de violence et des meurtres commis dans diverses régions de la Syrie, que confirment les déclarations des observateurs internationaux et le communiqué conjoint émanant du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et de l'Envoyé spécial conjoint de l'ONU et de la Ligue des États arabes pour la crise syrienne, à la suite du massacre affligeant commis par les forces militaires régulières syriennes dans la région de Houla (province de Homs).

Le fait que des crimes continuent d'être perpétrés contre le peuple syrien est une violation flagrante du droit international humanitaire et des engagements souscrits par le Gouvernement syrien dans la proposition en six points adoptée par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 2042 (2012) et 2043 (2012).

Au vu de la gravité de l'escalade en Syrie et de ses répercussions sur la sécurité et la stabilité de la région, le Conseil de sécurité doit s'acquitter des responsabilités qui lui incombent, à savoir mettre un terme à cette escalade, prendre des mesures immédiates en vertu de la Charte des Nations Unies afin de protéger les civils syriens, demander aux auteurs de ces crimes et graves violations des droits de l'homme de répondre de leurs actes et veiller au respect des résolutions susmentionnées. Il doit également contraindre le Gouvernement syrien à appliquer immédiatement et dans son intégralité le plan de M. Kofi Annan pour éviter toute nouvelle effusion de sang syrien.

Je vous exhorte donc à agir rapidement pour mettre un terme à tous les actes de violence qui ont lieu en Syrie et à prendre les mesures nécessaires afin de fournir une protection aux civils syriens, y compris en augmentant le nombre d'observateurs internationaux et en leur accordant les pouvoirs nécessaires en vue de faire cesser les violations et les crimes commis.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Secrétaire général
(*Signé*) Nabil **Elaraby**